APPEL A CANDIDATURE DE RESIDENCE D'ARTISTE PLASTICIEN ANNEE 2025 SPECIALITE CERAMIQUE

Porteur du projet

La mairie de Champigny
La Maison des Arts Plastiques
157, rue de Verdun 9500 Champigny
01 45 16 07 90 – artisteresidencemap@mairie-champigny94.fr

Responsables du projet : Florence Khaloua et Christine Sinclair

L'école d'Arts Plastiques Claude Poli a été créée dans les années 1970.

Historiquement, cet équipement fut profondément marqué par deux directeurs successifs, passionnés et praticiens de céramique, qui ont laissé une empreinte forte de l'apprentissage de cette discipline sur l'école.

La pratique de la photographie argentique entretient également une longue histoire avec la commune.

Les disciplines enseignées aujourd'hui sont la peinture, le dessin, la gravure, la photographie numérique et argentique, la réalisation de films courts, la céramique, la sculpture, la sérigraphie. Un cours est dédié à la préparation aux concours d'entrée en école d'art, ainsi qu'aux projets personnels.

Depuis 2004, les élèves sont accueillis à la Maison des Arts Plastiques, un bâtiment spacieux de plus de 800 mètres carrés, comportant une galerie d'exposition.

La Maison des Arts Plastiques Claude Poli a pour mission de favoriser la pratique amateur en proposant une initiation et un apprentissage des arts plastiques.

Enseigner une pratique artistique, c'est proposer un rapport au monde particulier, faire émerger la singularité du regard, provoquer et stimuler la curiosité. C'est aussi permettre la découverte des pratiques et des enjeux de l'art actuel, au regard des œuvres du passé.

Objectif de la résidence

Donner les moyens à un jeune artiste d'interroger sa pratique, de la promouvoir tout en permettant au public une familiarisation avec une démarche artistique et une approche de l'art contemporain.

Un thème fédérateur est choisi chaque année par l'équipe.

En écho à l'ouverture prochaine de la nouvelle médiathèque en centre-ville, « La Page blanche » sera le fil conducteur de la saison artistique 24/25 de la Maison des Arts Plastiques Claude Poli.

A première vue, en littérature, le syndrome de la Page Blanche (la *leucosélidophobie*) est connu comme un obstacle à surmonter pour les écrivains, car il représente l'angoisse de la feuille blanche, la difficulté à trouver l'inspiration pour écrire.

Or dans le processus de création plastique, la page blanche est plutôt considérée comme le support, la surface vierge de tous les possibles. Elèves et artistes invités prendront le contrepied de cette page blanche, support de l'écrivain, pour qu'elle devienne objet sculptural, installation ou toile du peintre afin de nous faire voyager au gré de leur créativité.

La résidence en céramique tiendra compte du thème retenu par l'équipe pédagogique.

Le calendrier

Appel à candidature : février 2024

Date limite de réception des dossiers : 30 avril 2024

Présélections : le 13 mai 2024

Entretiens individuels à partir du13 mai 2024 Dates de la résidence : janvier à mars 2025 Dates de l'exposition : 8 avril au 25 mai 2025

L'installation aura lieu du 31 mars au 5 avril avec un vernissage le mercredi 9 avril. Fin de l'exposition le 26 mai 2025. Démontage de l'exposition du 27 au 29 mai.

Les conditions générales de la résidence

La résidence aura lieu de janvier à mars 2025, sur huit semaines consécutives ou non, définies par un planning établi entre la Maison des Arts Plastiques et l'artiste.

La résidence s'achèvera par une exposition des œuvres réalisées par l'artiste. Cette exposition évoquera le thème annuel de la Maison des Arts Plastiques, intitulé sur la saison 2024/2025, « *La page blanche* ».

Les conditions financières

Rémunération artistique: 800 € d'interventions, 1 000 € d'allocation forfaitaire de résidence, 330 € de droits de monstration pour l'exposition des travaux.

Les éventuels frais de transport SNCF et d'hébergement sont à la charge de l'artiste, possibilité de prise en charge du Pass Navigo.

Actions de médiation et actions pédagogiques

Une exposition des travaux produits par l'artiste pendant la résidence aura lieu à la fin de celle-ci, et est fixée du 8 avril au 25 mai 2025.

L'exposition une fois installée fera l'objet de visites et d'animations pédagogiques prises en charges par les médiatrices culturelles de la structure, notamment auprès du public scolaire et de différents groupes constitués.

En début et en fin de résidence, l'artiste animera un temps de rencontre pour présenter son travail auprès du public adultes et adolescents de la Maison des Arts Plastiques. Date à définir.

L'artiste proposera des interventions auprès des élèves des cours de céramique de l'école (2 ateliers enfants, 2 ateliers adolescents et 3 ateliers adultes), et un atelier pour public extérieur, soit au total 20 heures. Ateliers durant lesquels l'artiste proposera aux participants l'élaboration d'un travail spécifique en lien avec sa pratique personnelle et le niveau avancé des élèves.

Durant le week-end des Portes Ouvertes des ateliers d'artistes campinois, le samedi 25 mai, l'artiste présentera son travail aux visiteurs.

Matériel et lieux mis à disposition

L'atelier de céramique – espace de travail et four – sera mis à la disposition de l'artiste suivant un planning établi avant la résidence.

La fourniture des matériaux nécessaires à la production des œuvres sera prise en charge par la structure, à concurrence de 500 €.

La fourniture des matériaux nécessaires à la tenue des ateliers au sein des cours sera prise en charge par la structure.

Cadre juridique :

Un contrat d'engagement sera établi, spécifiant les engagements de la structure et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel.

Dossier de candidature

Le dossier doit comporter :

- un texte court décrivant la démarche artistique de l'artiste (1 page A4 au maximum),
- un dossier visuel de présentation d'une dizaine de travaux déjà réalisés (300 dpi maximum),
- un curriculum vitae à jour,
- une proposition de projet argumentée (2 pages A4 au maximum) comprenant un projet d'exposition ainsi qu'une proposition pour les interventions auprès des élèves (présentation, rencontres et ateliers), Les ateliers devront apporter un contenu artistique et/ou technique original.
 - les coordonnées physiques et Internet du candidat, un numéro de téléphone

Le dossier est à envoyer à : <u>artisteresidencemap@mairie-champigny94.fr</u>
Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel)

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter la Maison des arts plastiques 01.45.16.07.90 ou par mail artisteresidencemap@mairie-champigny94.fr